



## Feuille individuelle d'inscription 2024-2025 à compter du 15 juillet 2024

<b>NOM</b> Nom de naissance	<b>PRENOM</b>	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe <b>M F</b>
--------------------------------	---------------	--------------------------------	--------------------

**ADRESSE :** .....

Code Postal : ..... Commune : .....

**Tél portable :** ..... Adresse mail : .....

### RESPONSABLE LEGAL N°1 si l'inscription concerne un enfant

<b>NOM</b> Nom de naissance	<b>PRENOM</b>	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe <b>M F</b>
--------------------------------	---------------	--------------------------------	--------------------

**ADRESSE :** .....

Code Postal : ..... Commune : .....

**Tél portable :** ..... Adresse mail : .....

L'enfant est autorisé à quitter le cours seul	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	Réponse obligatoire
Si non, identité de la personne autorisée à récupérer l'enfant			
J'autorise la personne responsable du club à prendre la décision d'appeler les secours en cas d'urgence	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	

### RESPONSABLE LEGAL N°2 si l'inscription concerne un enfant

<b>NOM</b> Nom de naissance	<b>PRENOM</b>	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe <b>M F</b>
--------------------------------	---------------	--------------------------------	--------------------

**ADRESSE :** .....

Code Postal : ..... Commune : .....

**Tél portable :** ..... Adresse mail : .....

Membre de l'A.S.L. la saison précédente ?    **OUI**    **NON**

Code	Activité	Adhésion 27€/10€	Cotisation de base en €		Licence	TOTAL à régler
			St Pryvé	Hors commune		

**Je soussigné(e) M. ou Mme** .....  
**Responsable légal de l'enfant** (s'il y a lieu) : .....

#### - Règlement intérieur et statuts :

En signant le présent bulletin d'adhésion, l'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et accepte les statuts de l'association loi 1901. Le règlement intérieur et les statuts de l'association sont consultables par mail ou au bureau de l'ASL sur demande à l'un des membres du bureau ou à la secrétaire de l'ASL.

#### - Droit à l'image :

Dans le cadre de ses activités, l'ASL envisage la promotion de toutes ses sections. A ce titre, conformément à la loi protégeant la vie privée, l'ASL doit recueillir votre autorisation pour pouvoir réaliser des photographies et/ou des vidéos de vous-même ou en tant que représentant légal de votre enfant mineur.

L'ASL s'interdit expressément de procéder à une exploitation de ces prises de vues et/ou vidéos, ou d'utiliser ces dernières dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Les photographies et/ou vidéos pourront être exploitées par l'ASL durant 5 ans. L'ASL s'engage à ne pas faire figurer en légende l'identité des enfants.

L'ASL ne sera en aucun cas responsable des photographies ou films pris par le public pendant les cours ou toutes autres manifestations, sans limite de temps.

J'autorise l'ASL            Je n'autorise pas l'ASL   

à photographier et/ou filmer lors des activités, mon enfant mineur ci-dessus (s'il y a lieu) et/ou à diffuser les dites photographies et/ou vidéos pour les usages suivants :

- publication éventuelle à des fins de communication dans la presse locale,
- exposition (forum des associations, gala de fin d'année...),
- site ASL, site Web de la commune ou de la communauté de communes.

Fait à St Pryvé St Mesmin, le .....

Signature :